

# DROIT - RENTREE 2017

## 1<sup>ère</sup> ANNEE

### DOSSIER de CANDIDATURE

A renvoyer au COLLEGE SUPERIEUR  
17 rue MAZAGRAN 69007 LYON



#### Règlements

Montant : .....  
Banque: .....  
Nombre de chèques: .....  
N° de chèques : .....  
.....  
Espèces: .....

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**Dossier reçu le:** ...../...../.....

**Confirmé le :** ...../...../.....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone : fixe ..... mobile .....

Email .....

Date de naissance : ..... A : .....

Pour les redoublants exclusivement, matières à valider : .....

Série du baccalauréat ..... spé ..... Note..... /20 Mention : .....

Lycée : ..... Ville du Lycée .....

Professeur de philosophie de terminale : (Nom et prénom) .....

Autres études antérieures éventuelles : .....

Parents : Monsieur  M et Mme  Madame

Nom et prénom (s) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse mail des parents : .....

Profession et employeur du Père : .....

Profession et employeur de la Mère : .....

Comment avez-vous connu le Collège Supérieur ?

Amis       Présentation au Lycée       BDI-CDI       Enseignant   
Etudiant du Collège Supérieur       Internet

Autres (préciser) .....

**Rappel : nous n'accueillons en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année que des étudiants inscrits à l'Université Jean Moulin Lyon 3 en licence de droit simple (pas de licence sciences po – droit, ni droit-philo) pour des questions de mise en place des emplois du temps.**

**Documents à joindre à votre fiche d'inscription:**

- Présente fiche avec photographie
- Lettre de motivation + CV
- Photocopie des bulletins de terminale en votre possession et/ou de l'année universitaire
- Enveloppe affranchie à votre adresse

Banque : .....	n° de chèque : .....
----------------	----------------------

## A CONSERVER PAR L'ETUDIANT

### **DROITS ANNUELS D'INSCRIPTION**

**900 €** payables par chèque à l'ordre du Collège Supérieur après acceptation du dossier par le Collège Supérieur.

#### **Règlements possibles :**

- au comptant 900 € - encaissé à partir du 15 septembre 2017
- en 3 fois : 3 chèques de 300 € - encaissements en septembre, novembre et janvier.
- ou en 5 fois : 5 chèques de 180 € - encaissements en septembre, octobre, novembre, décembre et janvier.

**Merci d'envoyer tous les chèques avec votre confirmation d'inscription**

### **PROCHAINES ETAPES :**

1. Envoi par mail à l'étudiant d'un accusé de réception du dossier
2. Passage en commission des dossiers par ordre d'arrivée le 9 juin 2017, le 7 juillet 2017
3. Dans les 8 jours suivant les commissions, vous recevrez la décision d'acceptation, de refus, de mise en attente sur la liste complémentaire.
4. A réception de la réponse du Collège Supérieur, et une fois publiés les résultats du baccalauréat, merci d'envoyer votre confirmation d'inscription, vos résultats au baccalauréat et votre paiement des droits (possibilité de paiement en plusieurs chèques).
5. Sans confirmation de votre part dans les 30 jours suivant l'acceptation après publication des résultats du baccalauréat, votre place sera proposée à un étudiant de la liste complémentaire.
6. Fin août, vous recevrez une convocation par mail à la **réunion de rentrée obligatoire**.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les poser par mail ou par téléphone :

[contact@collegesuperieur.com](mailto:contact@collegesuperieur.com) ou 04 72 71 84 23

N'hésitez pas à venir visiter le Collège Supérieur du lundi au vendredi de 09h00 à 19h00.

Nous serons heureux de vous accueillir l'année prochaine au Collège Supérieur pour un bon démarrage dans votre vie universitaire.